

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 SG 11** Contrat de subvention entre la Ville de Paris et la Région Hauts-de-France, Initiative Actions Innovatrices Urbaines, CoResponsability in District Energy Efficiency & Sustainability (CORDEES).

**M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Célia BLAUEL, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer un contrat de subvention avec la Région Hauts-de-France ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission, et Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités du contrat de subvention.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le Contrat de subvention susmentionné.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**